



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **16 MARS 2023**

Monsieur le Maire,

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a déposé le 21 septembre 2022 un porté à connaissance à l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant sur les travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Aunelle.

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie durant une période d'un (1) mois au moins, copie l'arrêté préfectoral complémentaire du 09 novembre 2022 modifiant cet arrêté.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous d'agrée, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du  
Service Eau Nature et Territoires

Le responsable adjoint  
du Service Eau Nature et Territoires

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial du Hainaut  
PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral complémentaire

Monsieur le Maire  
de la Commune de Quiévrechain  
Place Roger Salengro

59920 QUIEVRECHAIN

Réf. : **251** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)